Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 059-215901224-20221205-14_051222_2-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

***OBJET :*** *N°* **14** ***RAPPORTEUR :*** *Madame DELEVALLEE*

***INTITULE : COMPTABILITE COMMUNALE.*** Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant l'adoption du budget primitif 2023

**Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 29 Novembre 2022 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.**

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRESENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ; Mme DROBINOHA ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. DOBREMETZ Adjoints au Maire ;
Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ;
M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ;
Mme BURLET ; M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERY

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :**

M. SIMEON qui a donné procuration à M. DOBREMETZ
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à Mme WIART
M. BAVENCOFFE qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE
M. SIMPERE qui a donné procuration à M. FLAMEIN
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. LE MAIRE
M. TRANOY qui a donné procuration à Mme GAILLARD
M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à Mme LIENARD
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme LABADENS
Mme DEMONTFAUCON

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Alban DOBREMETZ

Cadre réservé au
Secrétariat Général de la Mairie

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, a accepté le principe d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

Il convient maintenant, pour chaque exercice budgétaire de l'année N+1, de fixer les montants d'affectations des dépenses.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 059-215901224-20221205-14_051222_2-DE

Considérant les crédits ouverts au budget principal 2023, il est propose de fixer les dépenses d'investissements concernées suivantes :

| Chapitres | Budget 2022 | 25% des dépenses |
|---|---|---|
| 20 | 623 385.05 € | 155 846 € |
| 21 | 1 737 680.61 € | 434 420 .15 € |
| 23 | 14 717 020.93 € | 3 679 255 .23 € |

Le montant désormais défini, il vous est proposé d'affecter ces sommes de la répartition suivante :

| Chapitres | Montant | Compte | Opération |
|---|---|---|---|
| 20 | 120 218 € | 2031 | 221000 - Études Divers projets |
| 21 | 150 000 € | 2184 | 222000 – Mobilier services / Écoles |
| 21 | 284 420 € | 2188 | 223000 – Matériel CTM / Sports |
| 23 | 1 000 000 € | 2313 | 224000 – Amgt Place R. Leroy |
| 23 | 1 938 142 € | 2315 | 225000 – Voiries communales |

Les dépenses liées au chapitre 16 remboursement d'emprunts n'étant pas concernés; la Ville pourra, si elle souhaite, renégocier des emprunts avant le vote du budget primitif 2023.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, les dépenses inscrites dans les tableaux ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des votants

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN

***Publié le :*** 19 Décembre 2022 à 10:02

Le secrétaire de séance
M. Alban DOBREMEZ

Pour le Maire,
Mme Marie-Anne DELEVALLEE
Maire-Adjointe déléguée aux Finances